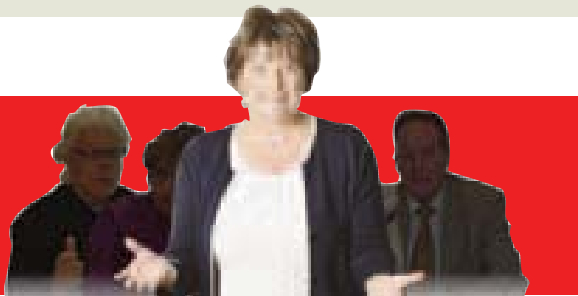


LES ÉLÉPHANTS DU MARDI



FRANÇOISE GIANADDA ANCIENNE CHEFFE DE SERVICE DE L'ÉTAT

Le bon sens d'abord

Le 30 novembre prochain, nous voterons sur l'initiative populaire intitulée «halte aux privilèges fiscaux des millionnaires». Un slogan bien trompeur, qui titille chez le contribuable le sentiment – toujours un peu présent – qu'il paye lui-même beaucoup d'impôts et que les plus riches devraient en payer bien davantage.

Or, l'impôt à la dépense, ce n'est pas une faveur financière accordée à bien plaisir. C'est un instrument fiscal.

L'impôt n'est pas déterminé en fonction du revenu, puisqu'il con-

**Il ne faut pas se leurrer.
Les collectivités
publiques ont besoin
de recettes pour assumer
leurs tâches.**

cerne des résidents étrangers sans activité lucrative dans notre pays, mais selon leur train de vie, leurs dépenses globales annuelles, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Une fois fixé le montant des dépenses globales, l'impôt est déterminé selon le taux ordinaire, sans aucune déduction. En cas d'activité lucrative à l'étranger, l'impôt sur le revenu reste dû dans le pays où il est généré et celui sur la fortune immobilière là où elle se situe.

Les personnes imposées à la dépense sont principalement des retraités, des sportifs et des artistes,

particulièrement mobiles et convoités, qui seraient accueillis à bras ouverts dans de nombreux autres pays européens si la Suisse, contre ses intérêts, acceptait l'initiative et provoquait le départ de ces «bons» contribuables. Ils sont quelque 5500 dans notre pays, «rapportent» près de 700 millions de francs d'impôts, sans compter l'AVS et la TVA, contribuent largement à l'économie locale, au mécénat et à l'emploi. Un grand nombre d'entre eux vivent dans les régions touristiques et de montagne, notamment en Valais, un des cantons particulièrement intéressé au maintien de l'impôt à la dépense.

De toute façon, il ne faut pas se leurrer: les collectivités publiques ont besoin de recettes pour assumer leurs tâches. Si certaines recettes sont supprimées, elles sont remplacées par d'autres. Alors le simple bon sens postule le maintien de l'imposition à la dépense, des recettes substantielles qu'elle rapporte et de l'utilité économique qu'elle représente.

P.-S. N'est-il pas curieux que ce soient les mêmes personnes en Valais qui militent pour la suppression de l'impôt à la dépense, donc de recettes, et qui refusent en même temps la diminution des dépenses publiques? Pas très cohérent tout ça... ●

**DEMAIN, LES MERCREDIS DE L'ÉNERGIE,
JEAN-MICHEL BONVIN**